



EDITO

En cette période de crise où l'équipe municipale sortante reste momentanément aux affaires en attendant le second tour des élections, il lui est apparu nécessaire de gérer la communication afin de donner des informations fondées. Le citoyen lambda est en effet submergé d'informations contradictoires ou interprétées. Ce phénomène touche également la commune qui se doit de faire la part des choses avant de relayer auprès de la population. C'est exactement ce qui nous conduit à vous proposer un bulletin d'information exclusif à l'action entreprise pendant cette période difficile.

MERCI :

- **A tous les professionnels de santé du village qui s'occupent des personnes malades,**
- **A tous les commerçants, artisans qui se sont organisés au service de la population,**
 - **Aux habitants qui lient des contacts avec les personnes vulnérables,**
 - **Aux petites mains qui fabriquent des masques,**
 - **A chacun pour toutes les initiatives d'entraide**
 - **Aux enseignants qui ont assuré le suivi des élèves**
 - **Merci à tous pour votre solidarité**

Mise à disposition de masques ?

La commune s'est mise en capacité d'offrir des masques pour veiller à une bonne sortie du confinement, en attendant que leur disponibilité dans les officines ou autres commerces répondent à la demande de chaque citoyen, la situation semblant d'ailleurs se décanter.

Pour l'instant, ont été commandés :

- 1 100 masques jetables et 550 masques lavables.

D'ici le 11 mai nous devrions disposer de :

- 400 masques jetables et de la moitié voire la totalité des masques lavables.

Des masques lavables pour qui :

- Une première partie des masques lavables sera réservée aux collégiens et lycéens dès lors qu'ils reprennent les cours et surtout les transports collectifs* pour s'y rendre. La date de distribution sera consultable sur le site internet de la commune et sur le panneau d'affichage lumineux.
- Une autre partie sera attribuée prioritairement aux personnes âgées de plus de 65 ans et autres personnes vulnérables. La commune se chargera de la distribution.
- Les masques jetables seront attribués au personnel communal au fur et à mesure de leurs besoins, besoins qui seront certainement intenses eu égard aux contraintes sanitaires imposées.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes va fournir d'ici fin mai 750 masques lavables pour les habitants de la commune.

* Pour ce qui concerne les transports scolaires, « Valence-Romans-Déplacements », autorité organisatrice des transports, donnera une information aux communes desservies par le service en milieu de semaine prochaine. Cette information sera relayée auprès des familles.

Ouverture ou accès aux lieux public :

Réouverture des déchetteries de la com.com à partir du 27 avril :

(Alboussière, Charmes sur Rhône, Guilhaud-Granges)

Les consignes strictes (Soyez patients et compréhensifs) :

- Un seul apport par semaine
- Présentation de la carte de déchetterie obligatoire
- Pas de dépôt de mobilier autorisé pour le moment
- Dépôt en autonomie dans les bennes de tri correspondantes
- Pas de mise à disposition de matériel : apporter éventuellement le vôtre (pelle et balais)
- A Alboussière seuls 2 véhicules seront admis dans l'enceinte de la déchetterie.

Soyez patients et compréhensifs.

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Alboussière (la plus proche du village) :

Lundi de 10h à 12h / Mercredi de 14h30 à 17h30/ Samedi de 9h à 12h.

Accès aux lieux publics :

Les lieux publics resteront fermés au moins jusqu'au 2 juin, cela concerne, pour notre commune, la Salle des Sapins et le local du Foyer des Jeunes.

La médiathèque de Saint-Romain ne réouvrira pas dans l'immédiat, afin de ne pas exposer les personnes bénévoles. La Communauté de Communes étudie la réouverture des médiathèques d'Alboussière-Champis, de Saint-Péray et Guilhaud-Granges dès que possible, et uniquement par les personnes salariées. Les lecteurs seront informés des mesures à suivre dès la réouverture.

Commémoration du 8 mai 1945

En raison des circonstances particulières liées cette année à l'épidémie et des décisions de confinement pour l'endiguer, la commune relaie les directives préfectorales relatives à la commémoration du 8 mai 1945 : **AUCUN RASSEMBLEMENT PUBLIC NE DEVANT AVOIR LIEU**, le Maire la célébrera par un dépôt de gerbe, sans fanfare.

Ecoles :

Reprise des écoles :

Depuis l'annonce d'une reprise programmée le 11 mai de l'école, la mairie étudie avec la plus grande attention la possibilité d'accompagner le retour progressif de nos enfants dans leur classe, et ce dans le respect absolu des règles de sécurité sanitaire.

Ces jours-ci, les rencontres se multiplient avec les enseignants et les parents délégués des 2 écoles pour chercher des solutions à

toutes ces problématiques et trouver ensemble les meilleures.

Une rencontre avec l'école Saint-Joseph programmée lundi 4 mai permettra de partager les actions mises en place dans cet établissement.

Suite à une réunion de la mairie avec l'équipe éducative et les parents d'élèves de l'école publique, il a été décidé que seuls les élèves de Grande Section, du Cours Préparatoire et du Cours Moyen 2^{ème} année seront prioritairement accueillis dès

le 12 mai. Les élèves des classes de C.E.1, C.E.2, et de C.M.1. ne feront, eux, leur rentrée que le lundi 25 mai.

Chaque classe ne pourra dans tous les cas, au vu des règles premières de distanciation physique et de garantie sanitaire, fonctionner qu'à effectif contenu et imposé au vu des surfaces de chaque pièce. Les enseignants préciseront dès qu'il leur sera possible, les jours de classe pour chaque enfant. Pour ces mêmes raisons les enfants de maternelle poursuivront l'école à la maison.

Il n'est pas souhaitable que les enfants portent le masque, seul l'enseignant jugera de l'opportunité de protéger en cas de besoin momentané un enfant et ses camarades (l'école disposera d'un stock de masques).

Parallèlement, le personnel d'entretien assurera la garantie sanitaire des locaux.

Chantier de la nouvelle école :

Le chantier du futur groupe scolaire, arrêté le 17 mars suite à la diffusion du décret du Premier Ministre du 16 mars 2020 (restriction de la circulation, fermeture de nombreux commerces et services...) a pu reprendre le lundi 14 avril par la partie maçonnerie.

Cette reprise était conditionnée par une analyse détaillée des risques amenés par le COVID 19 et ce pour chacune des tâches effectuées sur le chantier et pour la partie logistique (transport, base vie ...).

L'entreprise de gros œuvre a pu s'appuyer sur le Guide de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics), guide validé le 2 avril par les Ministères de la Transition écologique et Solidaire, de la Ville et du Logement, des Solidarités et de la Santé, et du Travail.

La commune a pu s'assurer auprès de l'architecte et à l'appui des comptes rendus de réunion de chantier que les risques avaient bien été évalués et en particulier la mise en place et la connaissance des gestes barrière, la bonne gestion de l'entretien de l'installation de chantier et l'isolement des matériaux vis-à-vis des riverains (chantier clos).

La coactivité va aller grandissante : dans les tous prochains jours, l'entreprise d'étanchéité va intervenir : son analyse de risque est déjà parvenue à l'architecte et à la Mairie. Par la suite, d'autres corps d'état vont se présenter sur le chantier. Les mesures de protections collectives seront alors étudiées et mise en place.

Des risques bien évalués sont des risques bien maîtrisés...

PS : nous vous rappelons que ce chantier est interdit au public, comme le stipule l'affichage installé sur les barrières de protection

Les restaurants étant fermés par ordonnance ministérielle, la cantine ne fonctionnera pas. Aussi les enfants ne pouvant pas rentrer chez eux à midi, prendront leur repas froid, fourni par les familles, dans leur classe, sur leur bureau. Des démarches sont en cours auprès du Trésor Public pour la régularisation des comptes cantine.

Bien évidemment, il sera fait appel, encore plus qu'à l'ordinaire, à une grande discipline citoyenne de tous les parents pour l'accompagnement de leurs enfants. Ainsi, les enfants ne pourront être déposés directement devant l'école, le stationnement préalable sur les places de parking sera obligatoire. Un cheminement sera matérialisé au sol et chacun respectera les distances réglementaires.

La situation est exceptionnelle, notre comportement doit être adapté et rester exemplaire

Déconfinement de A à Z :

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Plages	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.	Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Salles des fêtes/polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Commerces	Réouverture le 11 mai.	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Mariages	Reportés sauf urgence.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.		
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.		